# Déclaration de la CGT Educ'Action 69 - F3SCT du 12 novembre 2023

Mesdames Messieurs les membres de la F3SCT SD,

Nous commençons cette déclaration par dénoncer le maintien des CAPA disciplinaires à l'encontre de nos camarades de Patrice Chapat et Sylvain Therra pour avoir fait leur rôle de représentant syndicaux et d'élus des personnels. Accusés d'« outrepasser leurs prérogatives de représentants du personnel et syndicales » dans leur lycée et de manquer à leur « devoir d'exemplarité » alors que depuis 2 ans, avec l'appui d'une large majorité des membres du CA, dont les parents d'élèves, les collègues sont maintes fois intervenus pour que le cadre réglementaire soit respecté, pour dénoncer la dégradation des conditions de prises en charge des élèves et garantir un service public de haut niveau.

Cette chasse aux syndicalistes est bien à l'image du « pas de vague » initié par Jean-Michel Blanquer. Après, les 4 de Melle, Kai Terrada dans l'académie Versaille, Frédéric Bianic dans l'académie de Clermont-Ferrand, c'est au tour de l'académie de Lyon de s'illustrer dans le domaine de la mise au pas des représentants syndicaux et des élus des personnels.

La CGT Educ'Action 69 demande l'abandon des mesures disciplinaires à l'encontre de nos camarades.

Le ministre de la fonction publique entend faire une purge budgétaire dans la fonction publique sous prétexte de trop nombreuses absences : 3 jours de carences, absence de GIPA, diminution de la prise en charge du salaire pour les agents en arrêt de 10 %. Visiblement, le détournement de la réalité ne dérange pas ce ministre : les agents de la fonction publique sont moins absents que les salariés du privé, quand les 2/3 des salarié.es du privé n'ont aucun jour de carence grâce à la prise en charge de la prévoyance santé. L'allongement de nombres de jours de carence a 2 conséquences selon l'INSEE : l'allongement de la durée des arrêts maladie et la poursuite du travail malade, ce qui dégrade la santé des fonctionnaires et augmente les dépenses de santé. Quand il nous parle d'égalité avec le privé, il semble oublier que la rémunération des salarié.es du privé a augmenté deux fois plus vite que celle des fonctionnaires entre 2011 et 2021 alors que l'inflation a grandement fait baisser le pouvoir d'achat des personnels.

Ces annonces s'ajoutent à la suppression prévue de 4 000 postes. Agir de la sorte, c'est refuser de regarder la situation catastrophique dans laquelle est plongée l'École. C'est refuser d'écouter le bilan alarmant porté par la totalité des organisations syndicales sur les conditions de rentrée devant les député·es, les manques de personnels dans les salles de classe et les services… C'est méprisant à l'égard de ces mêmes personnels qui affrontent déjà des conditions de travail désastreuses, subissent un décrochage salarial historique et une perte de sens de leur métier.

Le manque de moyens de l'inclusion scolaire est criant. Les établissements médico-sociaux mais les moyens qui leur étaient alloués ne retrouvent pas dans l'éducation nationale. Cette situation et ce manque d'encadrement mettent les collègues en souffrance physique et psychologique avec les élèves qui mériteraient une meilleure prise en charge. Au lieu de cela, des élèves en détresse tendent à être violents.

La CGT comme les autres organisations syndicales demandent l'abandon du choc des savoirs. Les faits sont là depuis la rentrée : disparitions de dédoublements, tri social des élèves, désorganisation des emplois du temps, liberté pédagogique restreinte, perte de sens du métiers… Au lieu de prendre en compte ces faits, la ministre de l'éducation nationale enfonce le clou avec l'acte II du choc des savoirs. Son absence de soutien quand un ancien président de la République trouve les enseignants ne travaillent pas assez et sont une charge est inadmissible. On voit que soutien qu'elle apporte aux personnels n'est pas à la hauteur des espérances des personnels.

Les AESH font toujours preuve de mépris de la part de l'institution. Elles sont en première ligne. Les salaires sont au plus bas. Les changements d'établissements et d'école instituer par les PIAL ont grandement participé aux mal-être de ces personnels. De plus, les changements perpétuels d'emplois du temps permettent difficilement aux AESH de cumuler un deuxième emplois pour avoir des revenus décents et vivre correctement. Les trop-perçus sont encore trop nombreux. Quand cela va-t-il cesser ? Les règles d'affectation des AESH manquent grandement de clarté : quelles sont les conditions pour changer de PIAL ? Certaines AESH se voient refuser le changement de PIAL alors que d'autres se voient refuser leur changement de PIAL ? Comment cela doit-il se dérouler ? Quelles sont les règles quand une AESH arrive ou est contrainte de quitter d'un établissement ? Tout cela montre le flou du cadre de gestion des AESH alors qu'elle représente le deuxième corps en nombre de personnels dans l'éducation nationale.

Nous demandons que le droit s'applique lors d'un signalement d'un DGI (Danger Grave et Imminent) avec une enquête conjointe systématique. Ainsi, nous voulons un cadre clair en cas de DGI signalé par les élus F3SCT.

La CGT Éduc’action dénonce ces orientations politiques et budgétaires, à l’opposé de ce qui est absolument nécessaire aujourd’hui : investir pour l’Éducation, créer des postes pour réduire les effectifs par classe (et profiter ainsi de la baisse démographique) et faciliter le travail dans les services, augmenter les salaires et relancer l’attractivité des métiers.